

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **32 (1923)**

Heft 3

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 3
BASEL, 18. Januar 1923

Nº 3
BALE, 18 janvier 1923

INSERTATE: Die einseitige Nonparcellenzeile oder deren Raum 45 Cts. Geschäftsempfehlungen 35 Cts. per Zeile. Reklamen Fr. 1.50 per Pettizeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.
ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jahrl. Fr. 12.—, halb. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Zuschlag für Postabonnemente in der Schweiz 20 Cts. Für das AUSLAND werden die Frankaturkosten in Zuschlag gebracht. Für Aenderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins



Organe et propriété de la Société suisse des Hôteliers

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts. recommandations commerciales 35 cts., réclames fr. 1.50 par petite ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.
ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Abonnements par la poste en Suisse 20 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER, on comptera en outre les frais d'affranchissements. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-Konto No. V, 85. Redaktion und Expedition: Leonhardsstrasse No. 10, Basel. Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer. TÉLÉPHONE No. 2406. Rédaction et Administration: Leonhardsstrasse No. 10, Bâle. Druck der Graphischen Anstalt Otto Walter, A.-G., Olten. Compte de chèques postaux No. V, 85.



Todes-Anzeige

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiemit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Mitglied

Herr Joh. Meyer

Besitzer des Hotel du Pont, Basel am 14. Januar, nach langer Krankheit, im Alter von 50 Jahren gestorben ist. Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Zentralvorstandes:
Der Zentralpräsident:
Anton Bon

Fachschule des Schweizer Hotelier-Vereins in Cour-Lausanne.

Am 25. Januar beginnt ein neuer **Kochkurs** für Damen und Herren. Auskunft und Prospekte gratis durch die Direktion.

Reduktion der Abonnementspreise.

Das Abonnement auf die „Schweizer Hotel-Revue“ inklusive Stellen-Anzeiger kostet vom 1. Januar 1923 an:

	Schweiz	Ausland
1 Monat	1.50	1.80
3 „	4.—	5.—
6 „	7.—	8.50
12 „	12.—	15.—

Abonnementsbestellungen werden auch von den schweizerischen Postbureaus entgegen genommen. Zuschlag 20 Cts.

Ablösungen der Neujahrsgratulationen. Exonération des souhaits de Nouvelle-Année.

Bis zum 16. Januar 1923 eingegangene Beträge: Sommes versées jusqu'au 16 janvier 1923:

	Fr.
Herrn H. Amser, Kurhaus St. Moritz-Bad	20.—
Sig. G. Bianchi-Ritter, Hotel Morcoche, Morcoche	5.—
Tit. Caux Palace, Caux	20.—
M. A. Emery, Villa Florentine, Montreux	30.—
Hr. K. Gugolz-Gyr, Hotel Bären, Baden	10.—
Hr. A. Jost-Balzer, Hotel Hecht, St. Gallen	10.—
Hr. G. Werder & J. Bickel, Hotel Royal-St. Georges, Interlaken	10.—
Total Fr.	105.—

Gepäckträgerdienst in den Bahnhöfen.

Die zweckmässige Regelung des Gepäckträgerdienstes namentlich in den Bahnhöfen unserer grossen Städte hat die leitenden Instanzen unseres Vereins in letzter Zeit wiederholt beschäftigt, da verschiedentlich Klagen von Hotelgästen über zu hohe Nebenspesen, insbesondere über die sehr hohen Dienstmännergebühren einliefen. Die Direktion des Zentralbureau nahm daher Veranlassung, in ihrer Eingabe an die Generaldirektion der

Bundesbahnen betr. Taxabbau (vide No. 50 pro 1922 „Hotel-Revue“) auch diese Angelegenheit zur Erörterung zu stellen und um Prüfung derselben durch die Bahnverwaltungen zu ersuchen. Dabei wurden, als Punkte 6, 7 und 8 der Eingabe, folgende Begehren gestellt:

Revision der Dienstmännertarife im Sinne eines Abbaues.
Sichtbarer Anschlag der Dienstmännertarife in den Bahnhöfen an mehreren Stellen, zur Ermöglichung einer wirksamen Kontrolle durch die Reisenden.
Allgemeine Ermächtigung an das Hotel-Personal, Handgepäck bis an den Zug bringen zu dürfen.
Die Generaldirektion der S. B. B. hat auch diese Fragen einlässlich geprüft. In ihrer Antwort ans Zentralbureau betont sie zunächst, dass der Bahnverwaltung ein Einfluss auf die Dienstmännertarife, die bekanntlich von den kantonalen und kommunalen Polizeibehörden aufgestellt werden, nur hinsichtlich der Verrichtungen der Dienstmänner auf Bahngelände zukomme, und erklärt sich bereit, über die hierfür z. Zt. geltenden Ansätze Erhebungen zu veranlassen, sowie dem Gesuche um sichtbaren Anschlag der Tarife überall dort zu entsprechen, wo dies bis anhin noch nicht geschehen.

Bezüglich des letzten Punktes dagegen weisen die Bundesbahnen auf die nunmehr seit Jahrzehnten bestehende Ordnung, der zufolge Hotelportiers zu den Zügen nicht zugelassen werden. Diese Übung sei aus den unliebsamen Erfahrungen hervorgegangen, die früher mit der Zulassung des Hotelpersonals zu den Einsteigertrons gemacht wurden, als: Störungen in der Platzierung der Reisenden durch eigenmächtiges und ordnungswidriges Vorgehen bei der Platzbeschaffung, Reklamationen der benachteiligten Reisenden, Trinkgeldjägerie, Hotelanpreisungen u. a. m. Aus diesen Gründen sei in den Hotelportiers der Platz bei den Bahnhöfen angewiesen worden, bis wohin sie die abreisenden Hotelgäste begleiten und wo sie sich zum Empfang der ankommenden Reisenden aufstellen können, unter der Bedingung, sich jeder lärmenden Kundgebung und jeder Aufdringlichkeit gegenüber dem Reisepublikum zu enthalten. Die Generaldirektion bezeichnet diese Einrichtung als eine Wohlthat, an deren Fortbestehen ihr sehr gelegen sei, weshalb sie bedauert, auf diesen Punkt unseres Gesuches nicht eingehen zu können.
— Zu dieser den Bedürfnissen des Reiseverkehrs nicht voll gerecht werdenden Antwort der Bundesbahnen nur einige Bemerkungen hinsichtlich der Revision des Dienstmännertarifes handelt es sich für die Hotellerie in der Hauptsache um die Verrichtungen der Dienstmänner auf Bahngelände, für welche derzeit Taxen erhoben werden, über deren Höhe dem fremden Reisenden meist das Verständnis abgeht. Es wäre zu begrüssen, wenn die Generaldirektion hier ihren Einfluss im Sinne des Abbaues geltend machen wollte, damit der schweizer. Fremdenverkehr auch auf diesem Gebiet gegenüber dem Ausland wieder konkurrenzfähiger wird. Zur Erwägung stellen möchten wir in diesem Zusammenhang die weitere Frage, ob es nicht angängig wäre, im Falle der Nichtinnehaltung der Gebührentarife Disziplinar massnahmen in Anwendung zu bringen?
— Unser Begehren um „Allgemeine Ermächtigung des Hotelpersonals, Handgepäck an den Zug zu bringen“ sodann entspringt dem Umstand, dass die Notwendigkeit, die letzten 40–50 Schritte bis zum Zug an die Mittheile eines Dienstmannes gelangen zu müssen, von den Reisenden vielfach als behördlich organisierte Ausbeutung angesehen wird. Gerade solche Nebenspesen aber, die heute bei jedermann ins Gewicht fallen, sollten möglichst reduziert werden oder ganz verschwinden, in einer Zeit, wo die Hotellerie nur unter grossen Opfern das internationale Reisepublikum wieder ins Land zu bringen vermag. Im weitern ist nicht recht ersichtlich, welche Nachteile die Begleitung des Reisenden an den Zug durch den Hotelportier zur Folge haben könnte, da doch auch der Dienstmann kein Trinkgeldverächter und demnach bestrebt ist, seinen Kunden gute Plätze zu verschaffen. Oeffters vorkommende Auseinandersetzungen zwischen Reisenden und Gepäckträgern bilden

für deren Trinkgeld-„Jägerie“ überzeugende Beweise. Zweifellos würde das Reisepublikum, dessen Meinung hier ausschlaggebend sein sollte, es jedenfalls nur begrüssen, wenn eines der beiden Uebel ausgeschaltet werden könnte, und sicherlich der Begleitung des Hotelportiers den Vorzug geben, statt wenige Schritte vom Zug entfernt noch einmal mit dem Gepäckträger unterhandeln zu müssen. Den Befürchtungen der Bahnverwaltung hinsichtlich allfälliger Verstösse des Hotelpersonals aber mag mit dem Hinweis begegnet werden, dass die Androhung disziplinarischer Massnahmen (Anzeige an den Arbeitgeber, Verbot des Betretens des Bahnhofes) auch hier ihre Wirkung nicht verfehlen dürfte.
— Die gerügten Hotelanpreisungen endlich erweisen sich nur bei Anknuff der Züge. Früher mögen in dieser Hinsicht gewisse Auswüchse vorgekommen sein, die nun aber durch die Anweisung eines festen Standortes für das Hotelpersonal bei den Bahnhöfen abgehoben wurden. Die Hotellerie strebt denn auch in Sachen bezüglich der Zugsankunft keine Aenderung an, sondern — erschwerende Ausnahmeverhältnisse vorbehalten — lediglich die allgemeine Erlaubnis an das Hotelpersonal, das Handgepäck der Gäste an die abgehenden Züge zu bringen. Diese Forderung entspricht mehr und mehr einem dringenden Bedürfnis des Reiseverkehrs, für dessen Hebung das Gastgewerbe fortgesetzt grosse materielle Opfer bringt, und hat daher Anspruch auf wohlwollende Prüfung und Rücksichtnahme seitens der Transportanstalten.

Ein interessanter Weinhandel.

Man kann nie vorsichtig genug sein! Auch nicht in der Auswahl seiner Geschäftsbeziehungen, wie der nachfolgende kurze Auszug aus einem Dossier über 40 Aktienstücken beweist:

Bestellte da im Monat November 1921 einz. Hotelier beim Schweizer Vertreter einer deutschen Weinfirma 3 Fass Wein, d. h. je ein Fass Berncasteler, Niersteiner und Liebfrauenmilch Stillswein. Der Wein gelangte Mitte Dezember 1921 zur Ablieferung, wurde ordnungsgemäss eingelagert und sollte im Februar 1922 auf Flaschen abgezogen werden. — Dazu kam es jedoch nicht! In Frage stehender Hotelier ist ein guter Bekannter des Kantonschemikers in ... und als dieser eines Tages ganz zufälligerweise in seinem Hotel vorsprach, setzte er ihm eine Probe der neugekauften Weine vor, war aber nicht wenig betroffen, als ihm darauf die Kunde wurde, die Ware sei nicht gut, — ein Urteil, das durch die nachfolgende Analyse bestätigt wurde, die den Niersteiner als „stark geschwefelt, brandig und unharmonisch“, den Liebfrauenmilch Stillswein, weil zu viel Sulfat enthaltend, als „nicht ausschankfähig“, den Berncasteler als „hochfarbig, brandig, ohne jeden Fruchtgeschmack“ befand.

Der Hotelier gelangte hierauf durch Vermittlung ihres Schweizer Vertreters an die Lieferfirma, welcher er auf Grund des Chemikerberichtes den Wein zur Verfügung stellte und für sich Schadloshaltung (Rückstellung des Kaufpreises oder Lieferung anderer tadelloser Weine) verlangte. Darob ging eine lange Korrespondenz hin und her, in deren Verlauf die Firma wie ihr Vertreter zunächst Miene machten, die Angelegenheit auf gültigem Wege zu erledigen. Immerhin ersuchte die Lieferantin um Zustellung einer Probe der Weine, um dieselben „verkosten“ zu lassen. Diesem Ersuchen kam der Empfänger nach unter gleichzeitiger Betonung, dass für ihn nur der Befund der Lebensmittelkontrolle seines Wohnortes massgebend sein könne und nicht das Gutachten eines deutschen Lebensmittelchemikers oder sonstigen Sachverständigen! — Darauf unter Hinweis auf den Bericht einer deutschen Untersuchungsanstalt weitere Ausflüchte der Weinfirma. Inaussichtstellung eines baldigen Besuches ihres Schweizer Vertreters zwecks „zufriedenstellender“ Regelung der Angelegenheit — ein Besuch, der indessen wegen einer angeblichen Reise nach England nicht stattfand — und schliesslich, im Monat Juli 1922, der Bescheid der Lieferantin, sie habe ein rechtsgültiges Geschäft abgeschlossen, die

Sache sei für sie erledigt, da sie das Zeugnis des Kantonschemikers in ... nicht anerkenne.

Mochte die Firma geglaubt haben, ihr geschädigter Klient gebe sich mit dieser brüskten Erklärung zufrieden, so hatte sie die Rechnung ohne den Wirt gemacht. Der Hotelier wandte sich, da für ihn weitere direkte Schritte aussichtslos erschienen, an das Zentralbureau des S. H. V., seines Berufsverbandes, auf dessen Intervention das deutsche Weinhandelsbureau nach längerem Korrespondenzwechsel sich zur Vornahme einer nochmaligen Analyse in Deutschland herbeiliess, deren Ergebnis sich mit dem Befund des Kantonschemikers im allgemeinen deckte. — Hierauf erklärte sich die Firma bereit, den beanspruchten Wein zurückzunehmen, resp. gegen Flaschenwein umzutauschen.

Dies in kurzen Strichen der Verlauf und die Erledigung eines langwierigen Falles, die zeigen, dass Recht schliesslich doch — Recht bleibt, die aber auch zur Vorsicht gemahnen, wo immer man neue Geschäftsbeziehungen anzuknüpfen gedenkt. Wer Weine direkt aus dem Auslande bezieht, sollte niemals unterlassen, vor Einkellerung derselben durch die zuständige Amtsperson ein Muster abziehen zu lassen, zwecks amtlicher Feststellung, ob der Inhalt der Fässer der deklarierten Ware und den gesetzlichen Bestimmungen des Verbrauchsortes entspricht; am besten tut jedenfalls derjenige, der sich in erster Linie stets an einheimische Firmen mit altbewährtem gutem Namen hält.

Eine Reklame-Fachstätte für die Hotellerie.

Es war einmal eine herrliche Zeit, — nicht in Tagen, da noch Märchen spielten, sondern vor drei, vier Jahrzehnten, als man sich noch wenig den Kopf zu zerbrechen brauchte, wie man seine Reklame gestalten müsse. Ein Einfall genügte; eine Tafel in verkehrsreicher Gegend, ein grösseres Inserat in einer Tageszeitung, ein längerer oder kürzerer Prospekt — und man gewann, ohne auf eine ästhetische Wirkung auszugehen, die Aufmerksamkeit des Publikums.

Seither haben sich die Verhältnisse beträchtlich gewandelt. Die Konkurrenz ist ungeheurer gewachsen, alles macht Reklame; und wenn nicht jeder den anderen überschreien will, so versucht er, Interesse durch irgendein „erlaubtes“ Raffinement zu erlangen. Diese Erscheinung hat zwei wichtige Folgen nach sich gezogen: einerseits wird die Bevölkerung mit Angeboten überschwemmt, sodass das Auge nur an dem hafften bleibt, was tatsächlich (ganz allgemein gesprochen) in bestimmten Hinsichten Werbequalität hat, andererseits entwickelte sich eine moderne Branche, das Reklamegeschäft in allen Arten, das natürlich erst allmählich, nachdem so lange wie möglich versucht wurde, recht viel Kapital aus „Neuheiten“ zu schlagen, in ein solides kaufmännisches Fahrwasser gerät.

Wir befinden uns noch heute in diesem Uebergangsstadium. Noch werden unendlich viel Gelder für phantastische Hoffnungen, die sich niemals erfüllen können, ausgegeben, indem die „werben“ wollenden Persönlichkeiten entweder auf unrelle Angebote hinfallen oder selbst in völliger Unkenntnis der komplizierten Sachlage sich auf ein ihrem eigentlichen Wirkungskreis wildfremdes Gebiet begeben, in dem sie ohne Führer hilflos herumirren.

Sehen wir davon ab, dass solche Wege unrentabel sind und das Unkostenkonto stark belasten, so muss heutzutage jeder Einsichtige zugeben, dass er, um nicht zu Schaden zu kommen, d. h. um bestehen zu können und sein Geschäft zu entwickeln, sich erfahrener Kräfte bedienen muss, die ihn durch das Dickicht der in üppigem Wachstum und Wuchern befindlichen Reklame führen. Denn wir leben nun einmal in einer Epoche der starken Arbeitsteilung, mehr noch: der Arbeitsdifferenzierung und Arbeitsspezialisierung, die bei Hochkonjunktur oder trotz Krise stets zu einer wunderbaren Verflechtung in

Comité central. Notre représentant rédigea un rapport dont nous extrayons les renseignements suivants:

L'état de la question fut exposé successivement par MM. Junod, Boos-Jegher et Louis Feusi. Les trois orateurs expliquèrent excellentement l'utilité de la présentation au public de films d'instruction et de propagande, soit en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse, soit en ce qui concerne la réclame industrielle et touristique. Ils relevèrent notamment que la propagande filmée a ceci de commode et de pratique qu'elle peut s'adresser aux nations les plus diverses; l'image, animée ou non, parlant toutes les langues, est comprise partout. Les conférenciers firent ressortir également les énormes avantages que pourrait retirer notre économie publique de la présentation de bonnes vues cinématographiques dans le pays et à l'étranger. Ils montrèrent combien cette excellente espèce de propagande a été délaissée jusqu'à maintenant en Suisse et soulignèrent en termes convaincants la nécessité d'une étroite concentration des efforts dans ce domaine, soit pour l'acquisition, la préparation et le classement de matériel approprié, soit pour sa répartition parmi les intéressés en vue de représentations. Comme conclusion ils recommandèrent la création d'un office central qui serait chargé de rassembler les photographies, les diapositifs et les films, de faire prendre des vues nouvelles, de régler le fonctionnement financier de l'entreprise, de veiller à l'utilisation rationnelle et au maintien en bon état du matériel réuni.

Ces exposés furent suivis d'une discussion très animée, à laquelle prirent part des orateurs de la Suisse française comme de la Suisse allemande. En général, on accueillit avec faveur l'idée de la création d'une « centrale des films ». Un orateur par contre préconisa l'adhésion à la Société du cinéma scolaire et populaire à Berne, moyennant un développement convenable de cette dernière entreprise. Cette proposition fut combattue par M. le rédacteur Bierbaum, de Zurich, qui affirmait, en invoquant solidement son argumentation, que l'Office suisse du tourisme est la seule institution tout à fait capable de mener à bien la tâche envisagée. Grâce à son organisation spéciale et à ses rapports avec toutes les classes de la population, avec tous les milieux du commerce, de l'industrie, des arts et métiers ainsi qu'avec les autorités, l'O. S. T. remplit toutes les conditions requises pour organiser et diriger le fonctionnement d'un Office central de propagande par le film.

La proposition de M. Bierbaum recueillit l'approbation générale. Finalement l'assemblée adopta les résolutions suivantes, présentées par M. Boos-Jegher:

1) Les cinq institutions qui ont organisé l'assemblée de ce jour sont invitées à étudier en commun les meilleurs moyens de réaliser l'idée de la création d'une centrale de propagande par le film et à faire parvenir un rapport sur la matière aux membres de l'assemblée.

2) Ces institutions examineront également s'il est opportun et possible de présenter dans les différentes parties de la Suisse des films de propagande en faveur des milieux économiques, afin de faire comprendre par l'image la diversité de nos ressources.

L'Office suisse du tourisme ayant été chargé d'exercer les fonctions du nouvel organe à créer

nous pouvons sûrement espérer que les grands intérêts de nos industries touristiques, sans oublier l'industrie hôtelière, seront soutenus dans la mesure convenable.

(Traduction de l'allemand.)

Un intéressant rapport.

C'est celui de l'Office central suisse pour les expositions et du Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises. Il embrasse la période du 1er janvier 1920 au 31 décembre 1921.

On sait que ces deux institutions ont été fondées par la Confédération, l'une en 1918, l'autre en 1914. Elles sont placées sous le contrôle d'une commission mixte dans laquelle siègent des délégués représentant le Conseil fédéral, l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans. La commission est présidée d'office par le chef de la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique. Les deux bureaux semi-officiels comprennent quatre divisions qui s'occupent respectivement des expositions et des foires, des renseignements sur l'achat et la vente des marchandises, des représentations, enfin des services techniques, livres d'adresses et registres de documentation.

Le secrétariat entretient des rapports suivis avec les légations, consulats, chambres de commerce ou autres corporations en Suisse et à l'étranger. Une reprise de contact est à signaler avec les sociétés suisses à l'étranger. Des entretiens ont été organisés dans les bureaux du secrétariat entre les consulats suisses en visite au pays et les industriels qui ont des intérêts dans leurs districts consulaires. En 1921, vingt consulats ont accordé de semblables audiences. Les visites de commerçants étrangers deviennent de plus en plus nombreuses et abouissent souvent à la conclusion d'affaires importantes. Le secrétariat s'occupe également du service de presse. Le personnel a dû être renforcé et se compose maintenant de 18 personnes.

L'Office central suisse pour les expositions a servi d'intermédiaire entre les intéressés suisses et les comités d'une vingtaine d'expositions à l'étranger, internationales ou nationales, temporaires ou permanentes. L'institution plus moderne et plus efficace des Foires lui a donné beaucoup plus de travail que les expositions proprement dites. Il a eu à s'occuper en particulier des foires d'Ulrecht, de Bruxelles, de Lyon, de Barcelone, de Milan et de Leipzig. Non seulement il y a ouvert des bureaux suisses de renseignements à caractère officiel, mais en outre il a invité les industriels suisses à y prendre part. Depuis six ans, l'Office travaille à la Foire suisse d'échantillons à Bâle, où il dirige le service officiel de renseignements. Notons en passant que le rapport analysé ici ignore totalement le Comptoir suisse des industries alimentaires et agricoles à Lausanne.

Le nombre total des demandes adressées au Bureau de renseignements en 1920 est de 21,951; elles provenaient de toutes les parties du monde. Le contrôle accuse d'autre part une sortie de 28,341 lettres et cartes, non compris les circulaires imprimées ou mémoires.

Le service de représentations, en Suisse et à l'étranger, a indiqué des adresses de représentants en 21,189 occasions. Les relations avec diverses institutions politiques ou administratives ont été multiples et variées.

Le livre d'adresses des producteurs-exportateurs de Suisse, qui paraît en cinq langues et se publie avec l'approbation du Département fédéral de l'économie publique, aura cette année un troisième édition.

Une somme de 300,000 francs provenant de la liquidation de la S. S. S. a été attribuée aux Bureaux. Les intérêts de ce capital vont à la caisse générale dont la situation, autrefois souvent critique, a été assainie grâce à cet apport.

Les intéressés peuvent obtenir gratuitement, en allemand ou en français, le rapport que nous venons de résumer succinctement; il suffit de le demander au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich.

Sociétés diverses

A. I. H. Le Comité exécutif de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie, invité par son vice-président M. Anton Bon, président de la Société suisse des hôteliers, a décidé de tenir sa prochaine réunion à St-Moritz. — C'est vraisemblablement pour le 15 février prochain que les membres, seront convoqués.

(Journal de la Cuisine, Bruxelles.)

Questions professionnelles

Une exposition de meubles d'hôtels, organisée par le Touring Club de France, a eu lieu à Paris, au Grand-Palais, du 4 au 9 janvier. Les exposants, qui ont participé en même temps à un concours, étaient nombreux. Les journaux louent la quantité, la qualité et le bon marché des meubles présentés. L'affluence des visiteurs a été considérable.

Hôtels vides. Par suite de l'augmentation constante des tarifs des chemins de fer et de l'absence d'étrangers qui en est la conséquence, les hôtels de Francfort s. Main ont vu diminuer leur clientèle à tel point que les autorités municipales ont dû suspendre la perception d'un certain nombre d'impôts payés jusqu'à présent par ces établissements. Dans nombre d'hôtels, la proportion des chambres non occupées habituellement est de 70 à 80%.

Les multiplicateurs à appliquer dans l'hôtellerie badoise, dont nous avons expliqué le fonctionnement dans notre dernier numéro, ont déjà dû être augmentés en raison de l'aggravation des circonstances économiques. La commission des tarifs les a portés à 800 pour les chambres, avec un rabais de 50% pour les Allemands et les Autrichiens et de 25% pour les ressortissants de pays à change moyen, à 600 pour les repas et à 700 pour les arrangements de pension.

Les guides d'hôtels à l'étranger. Un office suisse va éditer en italien, en français et en anglais un guide pour la Sicile, Naples et Rome. Il sera distribué gratuitement à l'étranger et en Italie par les soins de l'Office national pour les industries touristiques. Tous les principaux hôtels de la Sicile se sont déjà fait inscrire. — Le succès du Guide-tarif des hôtels belges, qui devait être tiré à 100,000 exemplaires, n'est pas aussi réjouissant; les adhésions sont excessivement rares et il est question, si elles ne se multiplient pas prochainement, de ne pas donner suite au projet. — L'Office national français du tourisme fera en avril un nouveau tirage de son guide.

Par le plaisir à l'union. Le syndicat des hôteliers et restaurateurs de Metz et environs, dans le but de renforcer et de resserrer les liens qui devaient unir entre eux tous les membres de la corporation, syndiqués ou non, a organisé pour le 10 janvier un grand bal avec double orchestre, auquel il a convié tous les cafetiers, restaurateurs et hôteliers de la ville et des régions voisines. Chacun d'eux, membre ou non du syndicat, avait le droit d'inviter à la fête, sous sa responsabilité, des membres de sa famille ou des amis. Il n'avait qu'à remettre d'avance au comité sa liste d'invitations nécessaires. Dans l'esprit des organisateurs, rien ne pouvait être plus propre qu'une fête de ce genre à donner à tous les intéressés le goût d'enfermer de plus en plus nombreux dans le groupement corporatif. Par l'attrait de la qualité française, ils voulaient réaliser la devise belge: «L'union fait la force». — A quand nos «bats de propagande»?

Informations économiques

Les relations commerciales avec la Hollande. Le consul de Suisse à Rotterdam, M. M. Koch, se met à la disposition des industriels et commerçants suisses, le mardi 30 janvier, au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises, à Zurich (rue de la Bourse, 10), pour renseignements sur la situation en Hollande. Adresser les demandes d'entretiens immédiatement au dit bureau, en indiquant la nature des questions à traiter. Les demandes de renseignements peuvent aussi être envoyées par écrit au même bureau, qui transmettra ensuite la réponse du consul.

Le prix du charbon. Par suite des événements de la Ruhr, on prévoit une augmentation du prix du charbon. Ainsi que l'apprend de source autorisée l'Agence télégraphique suisse, des nouvelles seraient parvenues à la direction générale des C. F. F. disant qu'une augmentation du prix du charbon pourrait intervenir, sans toutefois indiquer dans quelles proportions. On comprend combien une augmentation du prix du charbon aurait également une répercussion sur la situation financière des C. F. F. Selon des renseignements spéciaux de maisons suisses de combustible, on ne sait rien jusqu'à présent d'une augmentation éventuelle du prix du charbon.

Ancienne blanchisserie J. MARCEAUX
Avenue d'Echallens 69, Lausanne.

VENTE DE GRÉ à GRÉ

de tout le bordereau industriel et matériel qui compose l'aménagement de la **Blanchisserie Lausannoise**.

A partir du 1er février et jusqu'à complet écoulement, tous les jours ouvrables, de 14 h. à 19 h. il sera réalisé volontairement, sur place, au plus offrant, les objets mobiliers ci-après:

- 1 grande calandre universelle chateau avec feutre.
- 1 calandre américaine à 5 rouleaux.
- 2 séchoirs marchant à air chaud avec ventilateurs et accessoires (10 tiroirs ch-cun).
- 1 réservoir forte tôle rivé 5000 litres.
- 2 réservoirs dite de 2000 litres.
- 4 batteuses avec poulies et débrayage.
- 2 grands cuiviers en tôle galvanisée.
- 1 cuvier moyen dit.
- 1 machine à désinfecter.
- 1 pompe à vapeur.
- 1 dynamo avec tableau.
- 1 chaudière à vapeur.
- Poulies et transmissions sans courroies.
- 1 chauffe linge en fer.

25 seilles savon 600 kg, 2 Tilburys; 1 fourgon, 1 brouette à charbon en fer, 1 dissillateur. — **Palement comptant.**

Par ordre: **L. CHARBON**, Agent d'affaires patenté, rue Haldimand 2, LAUSANNE. 2859

MONOPOLE CASTEL-MELROSE
TROIS GRANDS CRUS BORDEAUX
GRAVES SAUTERNES MARGAUX
DRY SWEET 10^{es} CRUS
SEULS CONCESSIONNAIRES POUR LA SUISSE:
LAMBERT PICARD & Co LAUSANNE

Fettpressen

sehr vorteilhaft, empfehlen
Schwabenland & Co., Zürich.

ZU VERKAUFEN:

Hotel-Pension
35 Betten, welche auch während der Krisenzeit gut arbeitete, im Zentrum der Stadt Bern. — Nötiges Kapital: Fr. 50,000.—, Gefl. Offerten unter B. N. 2836 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotelfachkurse

Spezial-Ausbildung in allen kommerziellen Fächern: Buchführung, Korrespondenz, Kalkulation, Fremdsprachen, Menükunde, Organisation etc. für den gesamten modernen Hotel-, Restaurant- und Sanatorium-Betrieb. Man verlange Spezial-Prospekt von **Gademann's Fachschule, Zürich.** 2854

Zu verpachten:

Altershalter ist ein in gutem Zustande befindliches mit 30 Betten, in sehr gut frequentiertem Höhen-Kurort mit Winter- und Sommerstation, zu günstigen Bedingungen sofort zu verpachten. Auskünfte unter Chiffre S. D. 2866 durch die **Schweiz. Hotel-Revue, Basel 2.**

Hôtel Beau-Site, Aigle

d'ancienne réputation, situé à côté de la gare, occupé actuellement par pensionnat et école ménagère **est à louer** pour le 1er avril 1923 ou à vendre. — S'adresser **Etude E. Dubuis, notaire, Aigle.** 2855

SPEZIAL-KARTEN

FÜR AUTO
VELO UND
TOURISTEN

KUMMERLY & FREY BERN

NEUCHÂTEL CHÂTENAY
Fondé 1796
HORS CONCOURS - MEMBRE DU JURY
Blanc, Coulis d'Or - BERNE 1914 - Rouge, Cuivre Réserve

Nouvelles diverses

Une déléation hollandaise composée de parlementaires, d'anciens ministres, de représentants des Chambres de commerce, d'industriels et de commerçants arrivera le 26 janvier à Berne et organisera le 27 une journée hollandaise, avec conférence et projections au Casino. Le Conseil fédéral recevra la déléation et lui offrira un dîner.

Le visa des passeports, d'après un accord intervenu entre les gouvernements de Paris et de Rome, est aboli pour les Italiens qui se rendent en France, et pour les Français qui se rendent en Italie. L'obligation de la présentation du passeport comme pièce d'identité personnelle subsiste toujours. De même les citoyens des deux pays continuent à être soumis aux formalités de droit commun sur le séjour des étrangers.

Les panneaux-réclames. On sait qu'une campagne électorale est menée par les milieux touristiques français contre l'entassement des panneaux par les panneaux-réclames. Il serait question de porter la taxe perçue sur cette publicité à 800 francs par mètre carré. Un panneau de 15 mètres coûterait ainsi 12.000 francs annuellement. Ce chiffre semble énorme et pourtant cette somme est bien inférieure au prix de location, pour une fois, d'une page entière d'un grand journal parisien. Les grandes marques paieront donc moins que de taxe. Le seul remède, c'est l'interdiction absolue des panneaux-réclames dans les sites classés comme pittoresques.

Révision de la loi sur les poursuites. La commission du Conseil national a terminé la discussion du projet du Conseil fédéral concernant la révision de la loi sur les poursuites et les faillites. De façon générale, la commission propose d'approuver les décisions du Conseil des Etats. Il existe une seule divergence d'une certaine importance, savoir: la commission du Conseil national a décidé, d'accord avec le Conseil fédéral, de modifier l'article 123 de la loi dans ce sens que l'office des faillites doit toujours, en principe, consentir au règlement de la dette en 8 tranches et non en 4 seulement, tandis que le Conseil des Etats ne veut tolérer les 8 tranches que si le débiteur remplit les conditions requises pour l'obtention du sursis concordataire. En ce qui concerne les effets du sursis concordataire, la commission du Conseil national a décidé, en contradiction avec le Conseil des Etats, que le droit de disposition du débiteur ne doit pas être restreint. Le sursis pourra être révoqué si le débiteur commet des actes portant préjudice aux intérêts des créanciers ou favorisant certains créanciers aux dépens d'autres.

Nouveau mode de paiement. Un hôtel de la Bavière avait envoyé de la réclame à une grande compagnie minière. Il en reçut la réponse suivante: «Nous vous accusons réception de votre lettre du 27 courant et avons pris bonne note que vous avez ouvert un grand hôtel neuf. Contrairement à ce que se pratique dans d'autres compagnies, les fonctionnaires de notre maison ne prennent plus avec eux de l'argent-papier qui a perdu toute valeur, mais ils emportent des valeurs réelles. Ces messieurs se munissent notamment de boulets d'antracite et en conduisent toujours quelques centaines de livres avec eux. Afin d'être dès l'abord au clair avec votre maison, nous

vous prions de nous dire pour combien de livres de boulets d'antracite on peut chez vous recevoir une chambre et à quelle quantité de charbon revient un déjeuner ou un dîner.» — La direction de l'hôtel répondit comme suit: «En possession de votre lettre, nous vous informons que notre exploitation n'est pas encore adaptée à la méthode de paiement dont vous parlez, car nous n'avons pas dans notre bureau de caisse un espace suffisant pour y installer une soule à charbon. Si nous devions en venir là, une chambre coûterait environ un quintal de vos boulets d'antracite. Mais en ce qui concerne l'impôt municipal de logement, vous devriez prendre un arrangement spécial avec le conseil de ville. Afin de vous prouver notre bonne volonté, nous serions disposés à accepter aussi en paiement de l'argent-papier sans valeur, dont nous pourrions éventuellement avoir besoin pour allumer nos fourneaux.» («Das Hotel»)

Trafic

Suisse-Italie. Suivant une information d'agence, des pourparlers commenceraient prochainement entre l'Italie et la Suisse pour examiner dans quelles conditions le visa des passeports pourrait être supprimé dans la circulation des voyageurs et des touristes entre les deux pays.

L'électrification des C. F. F. Le programme d'électrification établi pour les années prochaines prévoit les étapes suivantes; tout d'abord seront livrées à l'exploitation électrique, ce printemps et cet automne, les lignes: Zoug-Zürich et Sion-Lausanne. Viennent ensuite: Lucerne-Olten (fin 1923); Thalwil-Richterswil (fin 1923); Olten-Bâle (printemps 1924); Lausanne-Valloire (automne 1924); Dailens-Yverdon (fin 1924); Zurich-Olten (fin 1924); Renens-Genève (automne 1923); Olten-Berne (fin 1923); Lausanne-Palézieux (1926).

La loi sur l'automobilisme. La conférence des directeurs romands des travaux publics et de la police, réunie à Fribourg pour étudier le projet de loi fédérale sur l'automobilisme, s'est déclarée opposée à plusieurs dispositions de la loi. Elle considère notamment comme inadmissibles l'insitution de permis fédéraux de circulation, la limitation des taxes cantonales par le Conseil fédéral, l'insitution de taxes fédérales et enfin le droit que la Confédération aurait d'annuler les défenses de circulation décrétées par les cantons.

Sports d'hiver en Suisse. (O. S. T.) L'affluence des hôtes se rendant dans les stations d'hiver continue à croître. Afin de pouvoir suffire aux demandes de places pour wagons-lits, le service de wagons-lits Paris-Coire-Paris, pour les trains 77/94, qui avait été fixé momentanément jusqu'au 20 janvier, est prolongé jusqu'au 31 janvier. Par contre le deuxième wagon-lits Calais-Coire-Boulogne du train de sports d'hiver Angletre-Suisse a été supprimé depuis le 21 janvier. Cependant un wagon-lits de réserve est à disposition si le besoin s'en faisait sentir.

Une invention sensationnelle. L'ingénieur russe Mackonine a construit et mis en exploitation une locomotive électrique marchant sans recevoir le courant d'une usine. Elle est munie seulement d'un appareil spécial, mû par le pétrole ou le naphte et capable de développer à lui seul une énergie électrique de 2000 à 3000 chevaux. Cette

énergie agit directement sur le mécanisme propulseur de la voiture motrice et rend superflue toute autre installation. Avec un chargement de 500 tonnes, la nouvelle machine a couvert 650 km. en huit heures. Un pareil trajet nécessiterait auparavant 1850 pouds de charbon ou 930 pouds de naphte. La nouvelle machine a consommé seulement 70 pouds de naphte. L'inventeur aurait enflammé des pourparlers à Berlin et à Paris. — Quand nos lignes suisses seront électrifiées, toutes nos conduites aériennes et nos usines si coûteuses seront devenues inutiles!!

Les billets combinables. La réintroduction des billets combinables suisses a donné pour les Chemins de fer fédéraux de bons résultats. Pendant les cinq premiers mois de leur mise en vigueur, 39.507 billets de ce genre ont été vendus et ont rapporté 1.162.000 francs de recettes. Les billets internationaux à coupon combinés, réintroduits à la même date que les billets combinables suisses, donnent un chiffre de vente de 1449 et ont rapporté aux Chemins de fer fédéraux 284.000 fr. La réduction des abonnements généraux à longue durée, qui a eu lieu le 1er mai 1922, a eu pour conséquence d'augmenter la vente de ces abonnements. Pendant les cinq premiers mois après la réduction consentie, le nombre, comparativement à la même période de l'année précédente des abonnements généraux, s'est accru de 950 et les recettes provenant de ces abonnements, malgré la réduction du prix, ont augmenté d'un demi-million. Tandis qu'en 1921, pendant la même période, avec les prix plus élevés, les recettes de ces abonnements étaient de 2.425.885 fr., après la réduction, elles sont de 2.933.084 fr. La réintroduction des abonnements généraux de courte durée (15 jours et 30 jours), qui a eu lieu le 1er juin 1922, n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait: 1542 abonnements de ce genre seulement ont été vendus pendant les trois premiers mois.

Tourisme

Le tourisme anglais en Suisse. D'après la «Gazette de Thurgovie», le nombre des touristes anglais venus en Suisse pendant l'année 1922 et qui ont pris leurs billets de passage au bureau de Londres des C. F. F. s'élève à plus de quarante mille.

Le tourisme en Belgique. L'hôtel de Ville de Bruxelles avait eu 6.896 visiteurs en 1919. Ce nombre s'est élevé à 18.866 en 1920, à 27.656 en 1921 et à 38.855 en 1922. Cet indice est significatif de l'affluence croissante des touristes, non seulement à Bruxelles, mais dans la Belgique en général.

Ce que rapporte le tourisme. D'après la «Chicago Tribune», les touristes nord-américains ont laissé en Europe, en 1922, plus de 700 millions de dollars, soit plus de trois milliards et demi de francs ou en comptant le franc au pair, et plus de neuf milliards en le comptant au change moyen français. C'est en France qu'est restée la grosse part de tout cet argent.

L'Office national français du tourisme, d'accord avec les Syndicats d'initiative et leurs Fédérations, s'occupe de créer dans les grandes villes situées dans les régions limitrophes un certain nombre de «Bureaux-frontières de ren-

seignements touristiques», analogues à ceux qu'il a déjà créés dans les grands ports français. Un de ces bureaux vient d'être créé à Nice.

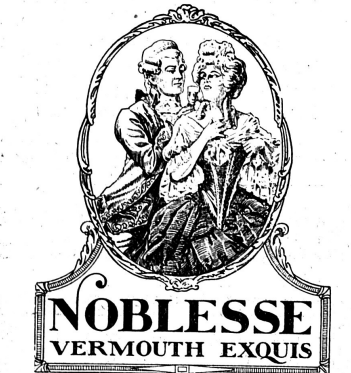
Mouvement touristique de la Scandinavie en Suisse. On nous communique que la banque Dardel & Hagberg à Stockholm va ouvrir incessamment, à côté de son bureau de représentation de l'Office suisse du tourisme, une agence de voyages portant le nom de «Resebureau Alpina», dont la direction sera confiée à notre compatriote M. F. Strübin-Schietty, à Södertälje. Avec la collaboration du représentant de l'Office suisse du tourisme, M. O. Keller-Stockler, le nouveau bureau s'occupera spécialement de l'organisation de voyages de sociétés touristiques scandinaves en Suisse. L'entreprise se propose en outre d'encourager les voyages individuels en Suisse, soit simplement pour le plaisir, soit pour y faire des cures dans nos établissements balnéaires, dans nos sanatoria, etc., soit pour suivre les cours de nos instituts d'éducation, soit pour pratiquer les sports d'hiver. Le bureau se charge en outre de fournir des renseignements aux intéressés sur la publicité dans les journaux et revues scandinaves et sur la propagande en général dans les pays du nord. Adresse: Resebureau Alpina, Hamngatan 5 B, Stockholm.

Le tourisme dans le Vorarlberg en 1922. L'année dernière n'a pas apporté au Vorarlberg une bonne saison des étrangers. Alors qu'en 1921 on avait atteint le chiffre de 100.000 étrangers environ, constituant un record même sur les années d'avant-guerre, le nombre des visiteurs, pour 1922, est évalué à 40.000 à peine. Le contingent principal ordinaire, celui des Allemands, n'a pas quitté son pays. Le Vorarlberg se trouva trop à l'écart pour être fréquenté par les visiteurs d'Oberammergau. Les nombreux Suisses qui avaient passé leurs vacances au Vorarlberg en 1921 ne revinrent pas. Le temps fut défavorable. La haute saison, très courte, ne dura que jusque dans la première quinzaine d'août. En 1922, les visiteurs vinrent surtout de la Hongrie, de la Hollande, des Pays scandinaves et de la France. Les Français se concentrèrent principalement à Montafon. La Forêt de Bregenz, d'habitude très fréquentée, fut presque délaissée en 1922. Le tourisme en montagne n'atteignit de loin pas les proportions de l'année précédente. Les spécialistes évaluent le rendement total du mouvement des étrangers dans le Vorarlberg en 1922 à deux milliards de couronnes, ce qui représente une dépense journalière par personne de 30.000 couronnes. L'impôt sur les étrangers rapporta 80 millions de couronnes, dont la moitié échu à l'Etat et l'autre moitié aux communes intéressées par la circulation touristique.

Légations et consulats

Consulats. M. Léon Meisser est reconnu provisoirement en qualité de vice-consul honoraire de Turquie à Davos. — L'exequatur est accordé à M. M. Simon Woivodich en qualité de consul honoraire de Grèce à Lugano en remplacement de M. Giovanni Laurenti.

Notre représentation en Chine. Le gouvernement chinois a accordé l'exequatur à M. Ulrich Spalinger, de Marthalen (Zürich), en qualité de consul honoraire suisse à Canton, avec juridiction sur les provinces de Yunnan, Kouei-Tchéou, Kouang-Si, Kouang-Sung et Fou-Kien.



Ciravegna & Co., Genève

Direktor gesucht

zur Mitleitung eines mit telgrossen erstklassigen Hotels mit langer Saison. Eintritt anfangs April. Seröse, tüchtige Fachleute, die auch die Küche aus der Praxis kennen, beliebigen detaillierte Offerten mit Bild und Ansprüchen zu richten unter Chiffre Z. N. 2856 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

SWISS CHAMPAGNE la plus ANCIENNE MAISON SUISSE Fondée en 1811 à Neuchâtel EXPOSITION DE BERNE 1914 MÉDAILLE D'OR avec félicitations du Jury

MELFOR Fragen Sie Ihre Kollegen ob sie nicht ausserordentlich oder neben dem gewöhnlichen Weissig die feinsten und bekömmlichsten Tafelweine Melfor, der sich im Preise, weil sehr ausgiebig, kaum höher stellt, verwenden. Melfor ist aus aromatischen Kräuteressenzen mit Honigzusatz hergestellt. Melfor ist Magenkranken sehr zu empfehlen und der Gewande leicht ist Melfor weil er für Saft, Früchte und Speisen eine pikante aromatische Würze ist. Verlangen Sie gratis Muster und Prospekt.

Schweiz. Speise-Essig-Fabrik „Melfor“ Aarau.

Kodak

Apparate bedeutend ermässigt im Preise

An alle Kodakliebhaber eine gute Nachricht!

Von 1. Juni an sind die Preise der Kodaks und Brownies ermässigt!

Neue Preise

Für Kinder: Brownies von Fr. 14 — an;
 Für Knaben und Mädchen: Klapp-Brownies von Fr. 60 — an;
 Für Junge und Anfänger: Junior-Kodaks von Fr. 90 — an;
 Für Erwachsene: Klapp-Kodaks von Fr. 135 — an;
 Für Eingeweihte: Spezial-Kodaks von Fr. 255 — an;
 Und unentbehrlich für jedermann Westentaschen-Kodaks von Fr. 41 — an.

Gehen und wählen Sie sich sofort einen Kodak aus.

Eine halbe Stunde genügt, um die Handhabung des Kodak zu erlernen.

In jeder Niederlage photographischer Artikel wird man Ihnen mit Vergnügen die für Sie zweckmässigen Modelle vorlegen und Ihnen jede nötige Auskunft erteilen.

Kodak, S. A. 13, Avenue du Tribunal Fédéral, Lausanne.
 Kodak, S. A. 21, Rue de la Confédération, Genève.

Rüeggler's Buchhaltung

für Hotels, Pensionen, Restaurants etc. ist **Übersichtlich einfach, praktisch und billig**, ein wirkliches **Rechnungssystem** für mittlere und kleinere Betriebe. Prospekt durch E. Rüeggler, Dir. Castel, Zoug.

Gerant gesucht

für erstklassiges Kurhaus mit Saisonbetrieb und Restaurant mit Jahresbetrieb. Nur Anmeldungen mit prima Referenzen von ledigen Bewerbern, mit guten Ausweisen in Routine für Leitung ähnlicher Betriebe, erziehen unter Chiffre Z. N. 2853 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: In vorzögl. Lage des Emmenthals eine

Hotel-Pension und Kurhaus

mit Bauerngebäude und Landwirtschaft (920 m. u. M.) Nähere Auskunft erteilt **Notariatsbureau W. Wyss** Notar, Olten. 2857

Hotel-Direktor

gesucht per März 1923 für grösseres, erstklassiges Etablissement (Sommergeschäft) im Berner Oberland. Bewerber muss durchaus erfahrener, selbständiger Hotelfachmann sein, mit dem Reklamewesen vertraut und gute Beziehungen haben. Hotelier mit geschäftstüchtiger Frau bevorzugt. Detaillierte Offerten mit Zeugnissen und Angabe der Gehaltsansprüche unter Chiffre G. R. 2845 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

HOTEL

A louer bel immeuble de 5 étages situé à GENEVE 25, rue du Rhône et 4. Grand local, aménagé luxueusement pour hôtel de premier ordre. Tout le confort moderne, eau chaude, eau froide, lavabos bains, toilettes, ascenseur, chauffage central. Belle terrasse couverte à l'entresol. Le rez-de-chaussée et l'entresol peuvent être exploités ensemble comme restaurant brasserie et le reste de l'immeuble séparément comme hôtel meublé. Conditions avantageuses. Pour tous renseignements s'adresser à messieurs „de Roulet et Adolff“ Ingénieurs, 2, Place de la Synagogue, à Genève. 634

Praktische Recettenbücher

(HOTEL JOURNALE) liefert zu billigsten Preisen

Schweizer Hotelier-Verein, Zentralbureau Basel

Musterbogen zur Verfügung.

Otto Baechler, Zürich 6

Turnerstrasse 37 :: Telephon Hottingen 4805

Agent Général et
Dépositaire pour la Suisse des maisons:
P. J. de Tenet et de Georges
:: Propriétaires à Bordeaux ::
pour les Vins fins de Bordeaux

Liger-Belair & Fils

Propriétaires à Nuits et Vosné (Côte d'or)
pour les grands vins de la Bourgogne

Ayala & Co., Château d'Ay
à Ay, Champagne

LIQUEUR-RELSKY

HONIG von der Flora von Pedemonte

(Hochalpen)

feinste Qualität, kontrolliert, Kastanienblüten ausgeschlossen, abzugeben ca. 300 Kg. à Fr. 4.— per Kg. Man verlange Muster an: **Galvani Giacomo**, Bienenzüchter, Cavigliano (Tessin). 6331

Altes erstklassiges Vertrauenshaus für Weine, Spirituosen, Kaffee, Tee.

Edm. Widmer, Häringstr. 17 Zürich 1
Genussmittel-Import. Kaffee-Großbrösteri
Tel.: H. 2950. - Telegr. Adr. Brazil-Zürich

DIREKTOR

GESUCHT FÜR KURSAAL INTERLAKEN

2837

Jüngere, tüchtige Kraft (event. Ehepaar) als **Wirtschaftsdirektor**, der auch die nötigen organisatorischen Fähigkeiten besitzt zur Leitung des übrigen Betriebes (Bälle, Attraktionen etc.)
Verfügung Saisonstelle: 15. April bis 15. Oktober. Kautionsfähige, mit prima Referenzen versene Bewerber, wollen ihre Offerten mit Gehaltsansprüchen, Lebenslauf, Zeugnisabschriften u. Lichtbild richten an **Herrn Fritz Maurer**, Präsident der Wirtschaftskommission der Kurhausgesellschaft A.-G., Interlaken.
Anmeldungsstermin: 20. Januar 1923.

Kodak

Apparate bedeutend ermässigt im Preise

An alle Kodakliebhaber eine gute Nachricht!

Von 1. Juni an sind die Preise der Kodaks und Brownies ermässigt!

Neue Preise

Für Kinder: Brownies von Fr. 14 — an;
Für Knaben und Mädchen: Klapp-Brownies von Fr. 60 — an;
Für Junge und Anfänger: Junior-Kodaks von Fr. 90 — an;
Für Erwachsene: Klapp-Kodaks von Fr. 135 — an;
Für Eingeweihte: Spezial-Kodaks von Fr. 255 — an;
Und unentbehrlich für jedermann Westentaschen-Kodaks von Fr. 41 — an.

Gehen und wählen Sie sich sofort einen Kodak aus.

Eine halbe Stunde genügt, um die Handhabung des Kodak zu erlernen.

In jeder Niederlage photographischer Artikel wird man Ihnen mit Vergnügen die für Sie zweckmässigen Modelle vorlegen und Ihnen jede nötige Auskunft erteilen.

Kodak, S. A. 13, Avenue du Tribunal Fédéral, Lausanne.
Kodak, S. A. 21, Rue de la Confédération, Genève.



Rohrmöbel
Peddigmöbel
Liegestühle

in allerbesten Ausführung.

Korbwaren- & Rohrmöbel-Fabrik
Otto Weber
Rothrist (Aargau)

Verlangen Sie den neuesten Katalog.

ZU VERKAUFEN:

Hotel-Pension

35 Betten, welche auch während der Krisenzeit gut arbeiten, im Zentrum der Stadt Bern. — Nötiges Kapital: Fr. 50,000.—, Gefl. Offerten unter B. N. 2836 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

'LA SEMEUSE'



HUILE PRÉFÉRÉE DES GOURMETS,
EMPLOYÉE PAR LES CHEFS CUISINIERES DES PALACES, GRANDS HOTELS et HOPITAUX.

Chaux-de-Fonds
Téléphone 12.29 530



A.-G. Möbelfabrik
Horgen-Glarus in Horgen

Vorteilhafteste Bezugsquelle in **MOBIAR**

für Restaurants, Cafés, Speisesäle, Vestibules etc.

272



SWISS CHAMPAGNE

la plus **ANCIENNE MAISON SUISSE**
Fondée en 1811 à Neuchâtel

EXPOSITION DE BERNE 1914
MÉDAILLE D'OR
avec félicitations du Jury

HOTELIERS UND RESTAURATEURE

HOLEN SIE DEN WEIN NICHT MEHR IM KELLER!

LASSEN SIE UNSERN PAT. ZUFÜHRAPPARAT

BACCHUS EINRICHTEN
ZEICHNET SICH AUS DURCH

RASCHHEIT UND ZUVERLÄSSIGE SERVICEKONTROLLE

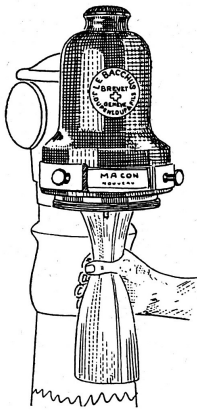
Die Getränke fließen in Glasefassen **DIREKT VOM FASS IN DEN APPARAT**

NEU UND GUT AUSGEBOIERT
SICHERHEIT UND SAUBERKEIT

ERSTKLASSIGE REFERENZEN
KATALOGE UND AUSKÖNFTE BEREITWILLIGST DURCH

J. DUPENLOUP & FILS
KONSTRUKTIONSWERKSTÄTTE

GENÈVE
TELEPH. STAND 4291



Inseriert in der „Schweizer Hotel-Revue“

SCHWEIZ. TEPPICHFABRIK ENNENDA (GLARUS)

Fabrikation aller Arten Teppiche und Läufer bis zu 2,5 Meter Breite ohne Naht, vom einfachsten bis zum gediegensten, nur Qualitätsware

MILIEUX, velours bouclé, Tournai (Wilton) — VORLAGEN UND LÄUFER, jute, tapestry, velours, bouclé, tournai — WASCHTISCHMATTEN UND SPIELDECKEN, tapestry und velours.

Schützt die nationale Industrie! — Verlangt Schweizer-Fabrikat! — Wir weisen Firmen nach, die Sie mit unsern Erzeugnissen reell bedienen.

21



Schweizerische Zentralstelle für Balneologie u. Quellentechnik
Breitingerstrasse 10, Zürich 2, Dr. O. Tondury-Pedotti in Zürich und Ingr. A. Schörner, Tiefbau-Ingenieur und Quellentechniker von Schaffhausen in Bad Ems.

Papierservietten

empfehlen ab Lager

Götschel & Co. Chaux-de-Fonds

A remettre à Genève 6329

Hotel pension

25 chambres, avec grands locaux au rez-de-chaussée à usage de café-brasserie-restaurant. Loyer modéré. Reprise fr. 40,000.—. S'adr. John Lecoultra, Croix d'Or, 29, Genève.

Reparateur und Heizer

Stelle sucht junger, sprachkundiger, solider Mechaniker p. sofort. Offerten unter Chiffre Zc 188 Z an Publicitas Zürich. 6330

Rieruntersetzter

empfehlen ab Lager

Götschel & Co. Chaux-de-Fonds

Schweiz. Hotelier

mit geschäftstüchtiger Frau u. Tochter wünscht **Direktion** oder **Pacht** eines Hotels, Gefl. Offerten unter Chiffre H B 2848 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Schweiz. Hotelierverein

Zentralbureau

Vorrätige Hotel-Geschäftsbücher:

- Receptenbücher (Hoteljournal, Main courante)
- Rekapitulationsbücher
- Kassabücher
- Memoriale
- Hauptbücher
- Bilanzbücher
- Konto-Korrentbücher
- Unkostenbücher
- Journal-Hauptbücher
- Gästebücher (für kleinere Pensionsbetriebe)
- Kellerkontrollen
- Fremdenbücher
- Bonbücher
- Mässige Preise!

Musterbogen gratis zur Einsicht.

BERNDORFER KRUPP METALL-WERK

AKTIENGESELLSCHAFT IN LUZERN

BESTECKE u. TAFELGERÄTE
aus Alpaca schwer versilbert und la. Alpaca



Rein-Nickel- und Kupfer-**KOCHGESCHIRRE** extra schwer, für Hotels und Restaurants

Kataloge und Mustersendungen gratis und franko. Verlangen Sie unsere Fabrikate in den guten Spezialgeschäften. Permanente **Muster-Ausstellung** in Luzern.

Eigene Werkstätte in Luzern für Reparaturen, Versilberungen, Vergoldungen und Vernicklungen.

Zu verkaufen

Hotelindustrie und Kochkunst die ersten 15 Jahrgänge komplett u. tadelloser erhalten. **C. F. Würgler**, Berchtholdstrasse 2, Bern. 4623

PENSION d'étrangers

à Montana, à remettre de suite pour raisons de santé. Excellente situation. Ouverte toute l'année. — S'adresser à **Bonvin, agent d'affaires**, Sierre. 4624

Schema für Hotelbuchhaltung

von **A. Egli und E. Stigeler**

Ein Leitfaden für Hoteliers, nebst Musterdarstellung der im Rechnungswesen eines Hotelbetriebes notwendigen Geschäftsbücher. 11 separate Broschüren. Preis Fr. 7.50. (Nachnahmeporto 65 Cts.). Zu beziehen durch die **Schweizer Hotel-Revue**, Basel, oder die Buchhandlungen.

A-S Kälte-Maschinen

FABRIKAT BROWN BOVERI
HOTEL-KÜHLANLAGEN · EISERZEUGER · KÜHLSCHRÄNKE



AUDIFFREN SINGRÜN KÄLTE-MASCHINEN
AKTIENGESELLSCHAFT
BASEL ST. JOHANNS-VORSTADT 27

Kälteerzeuger
Keine Stopfbüchsen, Manometer, Ventile. — Keine Fachkundige Wartung erforderlich.

A-S KÜHLSCHRANK

Ecole professionnelle

de la

Société Suisse des Hôteliers à Cour-Lausanne.

Le 25 janvier 1923

commencera un nouveau

Cours de cuisine

pour dames et messieurs. Renseignements et prospectus gratuits par

La Direction.

Les dix commandements du mauvais sociétaire.

1. Aux réunions tu seras En retard et très rarement.
2. Jamais tu ne disculteras En séance objectivement.
3. Mais plus tard tu criqueras Les orateurs secrètement.
4. Au comité tu laisseras D'autres lutter péniblement.
5. Du comité tu ne diras Jamais de bien, assurément
6. Opposition tu feras A tout progrès, résolument.
7. Jamais tu ne rechercheras De nouveaux membres solemment.
8. Si tout va bien tu brouilleras Les collègues habilement.
9. De les confrères du crois Beau coup de mal et fermement.
10. Le trésorier tu recevras Sans rien payer, mais poliment.

Ch. MAGNE.

Les taxes des C. F. F.

Dans notre No 50 de l'année dernière, nous avons reproduit in-extenso la pétition adressée par notre Bureau central à la Direction générale des C. F. F. au sujet de la réduction des taxes des entreprises de transport. Nous supposons que nos lecteurs prendront connaissance avec intérêt de la réponse des C. F. F. En voici donc les points essentiels.

En ce qui concerne la réduction générale de 20 % du tarif-voiture, la Direction des C. F. F. affirme qu'il est inexact qu'à l'heure actuelle la Suisse ait les plus hautes taxes de chemins de fer de l'Europe. Elle fait observer que les taxes des C. F. F. se laissent avantageusement comparer, par exemple, à celles des chemins de fer anglais; non seulement nos taxes ne sont pas plus élevées que les taxes anglaises pour les grandes distances, mais elles sont inférieures, même si l'on tient compte, en regard de la gratuité habituelle du transport des bagages en Angleterre, de la taxe suisse pour 30 kg. de bagages. La Direction générale ignore par contre si les tarifs-voitures de tous les autres pays européens sont plus bas qu'en Suisse, mais elle considère comme évident qu'il ne faut pas perdre de vue, dans des comparaisons de ce genre, que la situation économique internationale est défavorable aux entreprises suisses de transport. Aussi n'est-il pas nécessaire de démontrer longuement que les tarifs ferroviaires suisses doivent être plus élevés que ceux des pays à change déprécié. Mais même vis-à-vis des chemins de fer de pays à change normal, nos entreprises suisses de transport sont dans une situation désavantageuse, car leur matériel d'exploitation leur revient d'autant plus cher qu'elles ne peuvent pas se le procurer à bon compte à l'étranger aussi longtemps que l'industrie suisse est en mesure de répondre à leurs besoins.

La Direction générale attire en outre l'attention sur les charges que les C. F. F. ont à supporter dans l'intérêt de la communauté: acquisition de charbon cher, exécution de travaux de chômage, etc., autant de facteurs qui s'opposent à une réduction importante des tarifs. Elle ne peut pas non plus partager l'opinion qu'un abaissement général des tarifs — suivant l'exemple donné l'année dernière par l'hôtellerie — n'exposerait pas les C. F. F. à une diminution de recettes, à cause

de l'augmentation du trafic qui résulterait de cette mesure. D'après ses calculs, il faudrait une augmentation de trafic de 25 % au moins pour maintenir les recettes au même niveau. Mais un pareil développement de la circulation en chemin de fer ne saurait être envisagé à l'heure actuelle, en raison de la situation économique précaire qui oblige la plus grande partie du peuple à praliquer la plus stricte économie.

Pour toutes ces causes, il est impossible d'envisager au moment présent un abaissement général du tarif-voiture.

La réponse des C. F. F. est également négative en ce qui concerne la réintroduction des billets de retour à prix réduit. Nous avions proposé une atténuation de 20 % de la double taxe de simple course. La Direction générale rappelle le communiqué paru à ce sujet dans les journaux et ajoute: « Quand cette mesure sera-t-elle possible? — Cela dépend du développement futur de notre trafic. Aussi longtemps que nos recettes ne s'amélioreront pas dans une proportion considérable, il sera impossible, étant donnée notre situation financière, de mettre en vigueur une mesure qui aurait pour conséquence une diminution annuelle de recettes d'environ dix millions de francs. »

Des raisons d'ordre financier sont aussi opposées à notre proposition de réintroduction des billets du dimanche à prix réduit. La Direction générale reconnaît, il est vrai, que le public accueillerait cette mesure avec faveur; mais elle souligne que pour compenser la diminution de recettes occasionnée par une réduction de 33 % seulement des taxes actuelles, il faudrait qu'une augmentation de 50 % se produisît sur le trafic dominical. Or on ne peut pas s'attendre à un pareil développement de la circulation en chemin de fer le dimanche.

La Direction générale repousse de même notre demande relative à la suppression des surtaxes pour trains directs, ou du moins à la perception d'une seule surtaxe pour toutes les distances. Elle attire ici l'attention sur le rôle important du produit de ces taxes dans le ménage des C. F. F.; elles rapportent huit à neuf millions annuellement, une somme dont il est impossible de se passer en raison des lourdes charges qui pèsent sur nos chemins de fer. Le refus d'accorder la surtaxe uniforme est motivé en déclarant que la surtaxe proportionnelle se justifie pleinement, car plus long est le trajet à parcourir, plus le voyageur a intérêt à être transporté rapidement. Au surplus, les surtaxes actuelles ne sauraient être considérées comme exagérées, du moment que depuis le 1er avril 1922 les surtaxes perçues pour les parcours de plus de 200 km. ont été ramenées au taux prévu pour les distances de 151 à 200 km.

En ce qui concerne la distribution des billets de surtaxe, la Direction générale déclare qu'il est impossible d'abandonner la pratique actuelle de délivrer ces billets aux guichets des gares; la solution proposée dans la pétition surchargerait de besogne le personnel des trains et mettrait en danger la sécurité du service. Une concession est faite toutefois dans ce domaine en ce sens que l'administration ferroviaire se déclare disposée à donner au personnel des trains l'instruction de ne pas exiger la surtaxe additionnelle de 50 centimes, dans le cas où un étranger ignorant nos langues nationales n'aurait évidemment pas pu connaître la prescription d'acquitter la surtaxe au guichet et non pas dans le train.

Quant à la réduction des taxes pour le transport des bagages, la Direction générale laisse entrevoir quelque amélioration. Une réduction doit intervenir dès que le tarif-marchandises grande vitesse, qui sert de base au tarif-bagages, pourra être abaissé. En attendant on se propose d'introduire une réduction provisoire en ramenant de 20 à 10 % le supplément perçu sur les taxes-marchandises grande vitesse.

Telle est, dans ses grandes lignes, la réponse des C. F. F. On nous a communiqué ultérieurement les décisions prises au sujet des points 6, 7 et 8 de notre pétition. Nous reviendrons là-dessus très prochainement, en commentant les déclarations qui nous ont été faites. Nous serions heureux de connaître l'opinion de nos sociétaires qui s'intéressent au problème de la réduction des taxes de transport — et ceux-là doivent être très nombreux — sur toute cette matière en général et sur les différents points soulevés dans la pétition de notre Bureau central.

(Traduction de l'allemand)

Pour le développement du mouvement des étrangers en Suisse.

III.

Comme nous avons pu le constater dans nos précédents articles sur cette matière, l'horizon de notre propagande utile demeurera forcément restreint tant que durera la crise économique mondiale; mais nous avons de rassurantes perspectives pour plus tard, alors que les plaies douloureuses résultant de la guerre commenceront à se cicatriser.

Il importe, pour le moment, de faire de la propagande à bon escient. Notre budget de publicité et de réclame, nécessairement modeste tant que les affaires ne marcheront pas mieux, doit être établi aussi judicieusement que possible. Si des économies sont indiquées ici et là, il y a d'autres postes où il serait maladroit et même dangereux de trop lésiner.

Avant tout, il est essentiel d'organiser la propagande. Dans ce domaine, l'effort individuel, si considérable soit-il, n'aura jamais les résultats de l'effort collectif, bien que, toute proportion gardée, il coûte davantage.

Une opération préalable s'impose avant d'entreprendre de la publicité: il faut soigneusement étudier le terrain, afin de ne pas semer dans une terre aride qui ne rapportera rien. Or, bien rares sont les hôteliers en mesure de s'entourer à cet égard de tous les renseignements nécessaires. Cette besogne difficile, qui ne peut s'accomplir convenablement sans avoir des relations dans toutes les grandes villes de l'étranger, ne peut pas être menée à bonne fin, en général, par un hôtelier agissant individuellement. C'est là l'affaire de l'Office suisse du tourisme, du service de publicité des C. F. F., de l'Union des sociétés suisses de développement et des grandes organisations touristiques régionales comme il en existe sur les bords du Léman, en Valais, dans l'Oberland bernois, dans la Suisse centrale, dans les Grisons, etc. Par leur relations et par leur expérience, ces institutions connaissent ou peuvent aisément connaître les meilleurs instruments de propagande et les pays où ces instruments peuvent fonctionner le plus utilement. Elles savent notamment quels sont les journaux politiques, les revues mondaines, les publications touristiques qu'on lit de préférence dans les milieux à atteindre par la propagande; elles connaissent leur tirage, leur influence, leurs tendances générales, l'esprit qui les anime à l'égard de la Suisse. A quoi bon, par exemple, commander une insertion dans un journal, si grand soit-il, qui ne perd pas une occasion de déblatérer contre nous? A quoi bon payer une annonce dans une feuille inconnue dont on ignore le tirage et la diffusion? A quoi bon verser des sommes importantes pour figurer dans des guides ou autres ouvrages similaires établis par des chevaliers d'industrie, qui séduisent par leur verbe habile ou par leurs circulaires alléchantes, mais qui ne tiennent ensuite aucune de leurs promesses? A quoi bon envoyer des caisses de prospectus à des agences douteuses qui ne les débiteront pas même et se feront largement payer des services qu'elles ne rendront jamais? La publicité sérieuse implique un contrôle que seules les grandes organisations peuvent exercer efficacement, par elles-mêmes, par leurs représentants et par leurs correspondants.

Par conséquent, on ne saurait assez conseiller aux hôteliers qui veulent faire de la publicité individuelle, de même qu'aux sociétés de développement locales, de ne jamais faire de propagande à l'étranger sans se renseigner au préalable auprès des grandes organisations outillées pour découvrir des fraudes et pour recommander seulement ce qui mérite certainement d'être recommandé.

De reste, nous le répétons, cette publicité en petit coûte souvent beaucoup plus qu'elle ne rapporte. Elle s'explique peut-être dans la propagande interne, pour attirer la clientèle suisse. A l'étranger, c'est la grande publicité collective, coûteuse pour l'ensemble mais relativement bon marché pour chaque participant, qui seule est capable de frapper, de porter droit au but, de plaire, d'aboutir au succès.

Les envois de prospectus devraient aussi s'effectuer collectivement, par l'intermédiaire des grandes organisations qui connaissent les agences actives et dignes de toute confiance, ou qui ont elles-mêmes à l'étranger des bureaux chargés de la propagande. Le contrôle minutieux de la distribution est ici de haute importance; seul il permet d'acheminer les envois là où l'on en tirera vraiment parti et où l'on aura les plus grandes chances d'atteindre un nombre aussi considérable que

possible de personnes intéressées. On évite ainsi du reste bien des frais d'expédition et de port.

L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre, il est aussi le nerf de la publicité. Si les grandes organisations touristiques — et l'Office suisse du tourisme en iout premier lieu — disposaient de fonds beaucoup plus importants, elles pourraient développer leurs efforts dans une mesure énorme. Car enfin la publicité ne s'effectue pas seulement par l'insertion et le prospectus; elle s'opère par le livre, par l'article de journal, par le film, par la conférence, par les expositions, par l'invitation en Suisse d'écrivains, de médecins, de professeurs, de commerçants, d'industriels étrangers. Toutes ces entreprises nécessitent des sommes considérables, si l'on veut leur donner une ampleur suffisante pour les rendre vraiment profitables. Il faut donc absolument trouver de l'argent, autant d'argent que possible, pour donner à nos organes de propagande à l'étranger les moyens indispensables de développer leur action sous toutes ses formes. Songeons ici à ce que font nos concurrents. Nous ne sommes pas à l'heureux temps d'avant-guerre et la propagande touristique étrangère a pris aujourd'hui des proportions que beaucoup ne soupçonneraient pas même. Dans cette course générale à la clientèle, si nous nous laissons par trop devancer pendant quelques années encore, nous aurons inévitablement à supporter les conséquences d'une économie mal placée.

Certes, l'hôtellerie suisse ne peut plus payer le luxe de larges subventions. Qu'elle fasse au moins tout ce qui est encore en son pouvoir; elle n'aura pas à s'en repentir.

Nous ne saurions terminer ces considérations sur les moyens de ranimer le mouvement des étrangers en Suisse sans dire un mot de l'appui vigoureux et efficace que nous pouvons trouver parmi nos compatriotes émigrés. Il y a dans les colonies suisses à l'étranger des centaines et des centaines de sociétés poursuivant des buts divers, mais toutes dévouées entièrement aux intérêts de nos industries touristiques. Toute la difficulté est de se mettre en rapports avec elles. Pour cela, nous n'avons qu'à nous adresser aux organisations créées précisément pour établir et maintenir entre les Suisses du pays et ceux de l'étranger des relations étroites et durables. La Nouvelle Société Helvétique notamment a institué un Secrétariat des Suisses à l'étranger, qui peut fournir à nos groupements hôteliers et à nos sociétés de développement locales de précieux renseignements. A leur tour, les personnalités dirigeantes des sociétés suisses des grandes villes étrangères seront mieux que personne en mesure de collaborer à nos efforts par leurs conseils judicieux et par leurs actes.

Nous pouvons également avoir recours aux chambres suisses de commerce dans les pays voisins. Nous en avons à Bruxelles, à Gènes, à Paris, à Lyon, à Marseille. En cas de nécessité, nous pouvons obtenir aussi des renseignements auprès de nos consulats suisses dans les différentes régions où nous nous proposons d'accueillir, d'intensifier même notre propagande touristique et hôtelière.

Comme on le voit, les idées ne manquent pas; il s'agit seulement de les mettre en pratique. Ce n'est pas en se lamentant sur la dureté des temps que l'on peut améliorer sa situation, mais en reprenant courage, en s'unissant pour combiner les efforts, en développant une activité toujours plus grande, en collaboration étroite avec tous ceux qui sont en mesure de nous prêter leur aide. N'oublions jamais le dicton populaire, plus vrai que jamais dans les périodes de crise: « On n'a rien sans peine! » Mg.

Livre de revient de cuisine.

Ce livre fait partie d'un ouvrage: « Le comptable-hôtelier », dû à M. Giraudy, président de la Chambre syndicale des Hôteliers de Nice et à Mme Giraudy, professeur à l'école pratique d'industrie hôtelière de la Côte d'Azur.

Après avoir décrit cette partie de leur méthode de comptabilité hôtelière, les auteurs en expliquent le mécanisme; ils montrent par un tableau comment le livre de revient de cuisine est constitué pratiquement; enfin ils signalent ses avantages: possibilité de faire des économies dans les menus et moyen de reconnaître rapidement les qualités ou les défauts d'un chef.

Voici comment ils s'expriment à ce sujet: « Ce livre comprend une colonne: dénomination des marchandises, décomposée en: cuisine, cafétéria, personnel. »

Puis trente-et-une colonnes, chacune d'elles consacrée à un jour du mois, dans lesquelles, en regard de chaque catégorie de marchandises, sont inscrites les sommes dépensées.

Le total journalier des dépenses de cuisine divisé par le nombre de repas (lunchs et dîners) servis aux clients ce jour-là donne le prix de revient moyen par repas.

Le total quotidien de la cafétéria divisé par le nombre de petits déjeuners et thés servis ce jour-là donne le prix moyen d'un petit déjeuner ou d'un thé.

Les impôts dans l'hôtellerie de Prusse. Un projet de loi actuellement soumis à la diète de Prusse prévoit l'échelle suivante pour l'impôt sur le logement dans les hôtels: pour une chambre de 250 à 500 marks, 10%; de 500 à 1000 marks, 15%; de 1000 à 2000 marks, 20%; de 2000 à 4000 marks, 30%; de 4000 à 5000 marks, 40%; plus de 5000 marks, 50%. Comme aucun hôtel ne peut plus donner de chambre à moins de 500 marks à cause de la hausse énorme des frais d'exploitation, surtout en ce qui concerne la lingerie et le chauffage, chaque client serait frappé en Prusse, en cas d'acceptation de la loi, d'un impôt minimum de 25% du prix de sa chambre, à savoir 10% d'impôt d'empire et 15% d'impôt prussien. Le client qui peut se payer une chambre de 5000 marks serait frappé d'un impôt allant jusqu'à 60% du prix de la chambre, y compris le 10% d'impôt d'empire. Ceci pour les Allemands. Pour les étrangers, le chiffre de l'impôt est quintuplé.

Concours pour l'amélioration des hôtels. Le Touring Club italien et l'Office national italien pour les industries touristiques ont ouvert un concours national pour l'amélioration des petits hôtels, notamment en ce qui concerne la propreté générale à l'intérieur et tout particulièrement la propreté des chambres à coucher et des lieux d'aisance. Les organisateurs du concours n'ont nullement l'intention de provoquer des transformations trop coûteuses; ils demandent seulement la propreté que l'on peut obtenir sans modifier les conditions générales actuelles et en réduisant les frais au strict nécessaire. Le concours durera pendant plusieurs années. Les régions choisies pour sa première application en 1923 sont la Toscane, l'Ombrie et le Latium. On accordera naturellement une attention spéciale aux centres secondaires offrant plus ou moins d'intérêt au point de vue touristique. Le concours est doté de prix assez importants: 40.000 lires ont été fournies par l'Office national pour les industries touristiques et autant par le Touring Club; trois donateurs ont souscrit chacun 10.000 lires et un quatrième 5.000 lires.

Dans l'hôtellerie badoise. La commission des tarifs de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière badoise, après plusieurs séances d'étude et de discussion, a établi des «multiplicateurs» pour la fixation des prix d'hôtel, c'est-à-dire elle a déterminé des nombres par lesquels doivent être multipliés les prix minima d'avant-guerre pour trouver les prix à réclamer actuellement. Les multiplicateurs sont 600 pour les chambres, 500 pour les arrangements de pension et 400 pour les repas. Les hôtels sont divisés en quatre groupes, le groupe I ayant les prix les plus élevés et le groupe IV les prix les plus bas. Pour les chambres, un rabais de 33 1/2% est accordé aux ressortissants de pays à change moyennement déprécié et un rabais de 66% aux Allemands et aux Autrichiens. Par exemple, pour une chambre à un lit d'un hôtel du groupe III, revenant avant la guerre à 2,20 Mk., un Suisse paierait aujourd'hui 2,20 Mk. x 600 = 1320 Mk., un Belge 880 Mk. et un Allemand 440 Mk. Pour une chambre à deux lits du groupe I à 6 Mk. avant la guerre, les prix respectifs seraient 3600, 2400 et 1200 Mk. Il est possible qu'un cinquième groupe soit créé pour les petits hôtels de la campagne. Pour les arrangements de pension, les nationaux de pays à change moyennement déprécié bénéficient d'un rabais de 25%, les Allemands et les Autrichiens

de 50%. Par exemple, pour une pension du groupe II à 10 Mk. avant la guerre, un Suisse paierait aujourd'hui 10 Mk. x 500 = 5000 Mk., un Belge 3750 Mk. et un Allemand ou un Autrichien 2500 Mk. Pour les repas, seuls les Allemands et les Autrichiens reçoivent un rabais de 33 1/2%. Par exemple, un déjeuner du groupe IV à 0,70 Mk. avant la guerre coûte aujourd'hui 0,70 Mk. x 400 = 280 Mk. à un étranger et 190 Mk. à un Allemand ou à un Autrichien. Un dîner à 3 Mk. du groupe II coûte aujourd'hui 1200 Mk. à un étranger et 800 Mk. à un Allemand. Le repas de midi comprend dans la règle un potage, deux plats et un dessert. Pour le chauffage, on calcule le prix du jour de 6 à 10 kgr. de coke, suivant le groupe auquel appartient l'hôtel. Les étrangers paient une surtaxe de 100%. Le prix varie entre 240 et 400 marks par jour pour les Allemands (passants) et entre 480 et 800 marks pour les étrangers. Il paraît que l'usage des multiplicateurs s'est révélé comme très avantageux dans la pratique. Les Allemands constatent qu'ils sont favorisés comme ils le réclament et les étrangers ne protestent pas trop, parce qu'ils reconnaissent que l'indigène a vraiment droit à un rabais à cause du bas cours du mark.

Informations économiques

Mises de vins. La mise de vins de l'Association Viticole d'Yvorne aura lieu le jeudi 8 février prochain. Le samedi 3 février aura lieu à Payerne la mise des vins récoltés dans les domaines que cette commune possède à Lavaux, environ 80.000 litres.

Denrées alimentaires et combustible. Selon un communiqué de l'Office fédéral du travail sur le coût de la vie en décembre 1922, les chiffres-index pour les denrées alimentaires et le combustible dépassent de 56 à 59 ceux de janvier 1914; par contre, ils sont inférieurs de 16 à 17 à ceux de décembre 1921.

Les impôts en Suisse. Selon les chiffres donnés par le Conseil fédéral, les cantons suisses ont payé, depuis 1913, 3 milliards 800 millions d'impôts et 800 millions en impôts de consommation. Pour l'année 1922, on évalue à 106 millions les impôts sur la fortune, et le revenu qu'aura perçus la Confédération, alors que les cantons en ont perçu 210 millions et les communes aussi 210 millions. Pour l'impôt de consommation, douanes y comprises, la Confédération aura perçu, pour l'année 1922, 150 millions, les cantons 24 millions et les communes 4 millions, soit au total, pour 1922, 704 millions de francs dont 178 millions pour impôts de consommation.

Nouvelles diverses

Action de secours. Suivant une information d'agence, la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie avait reçu, à la fin de l'année 1922, environ 300 demandes d'aide financière.

La saison à Gstaad. La semaine dernière, le nombre des hôtes séjournant à Gstaad était de 852, dont 410 Anglais, 187 Suisses, 76 Français,

69 Américains, 52 Hollandais, 17 Belges, 14 Belges, 11 Allemands, 4 Russes, 4 Suédois, 3 Japonais, 3 Italiens et 2 Autrichiens.

A Montreux. Il vient de se fonder à Montreux une société qui a pour but d'acquiescer et d'exploiter l'hôtel de Paris, sis sur la commune des Planches. Le capital est de 200.000 fr., dont 15.000 sous forme d'apports. Le conseil d'administration est composé de MM. Maron, notaire, Monat, hôtelier, H. Veillard, banquier, A. Cuénod, banquier et F. Genetti, négociant.

La prohibition menacée en Finlande. On apprend de Helsingfors que le parlement finlandais a chargé le gouvernement d'étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de procéder à une révision de la loi sur l'interdiction de l'alcool. Le parlement exprime le vœu que les communes de la Finlande obtiennent un monopole pour le commerce du vin et des boissons alcooliques légères.

Cinéma suisse. Claus Fery doit tourner «Guillaume Tell» au printemps sur les lieux historiques. Les capitaux intéressés sont exclusivement suisses. Ce film contribuera certainement à faire connaître à l'étranger les beaux sites du lac des Quatre-Cantons. On annonce que la S. A. F. va tourner un nouveau film dans le Haut-Vallais: «Le Carnaval à la montagne». — «La Croix du Cervin» a reçu du public un accueil très favorable.

Hôtellerie bernoise. Suivant une information d'agence, des pourparlers préliminaires sont en cours pour l'achat par la Confédération de l'immeuble du Grand Hôtel «Bernerhof», dans le but d'y faire installer les différents services des départements fédéraux éparpillés dans la ville de Berne et de centraliser ainsi avec le Palais fédéral tous les services. La Confédération possède déjà une hypothèque d'un million sur l'emplacement du «Bernerhof», dont bénéficie le fonds Winkelried.

Le Crédit hôtelier en France. Il semble qu'enfin la question du «Crédit hôtelier», depuis si longtemps à l'étude en France, va recevoir une solution. Le ministère du commerce et l'Office national du tourisme se sont mis d'accord sur un projet que le ministère des finances approuve. Ce projet sera présenté au Parlement dans les dispositions spéciales de la loi de finances de 1923. Il comporte l'attribution au Crédit hôtelier de sommes mises en réserve depuis cinq ans à cette intention.

A Genève sont descendus dans les hôtels et pensions pendant le mois de décembre 1922: Suisse 3252 personnes, France 881, Grande-Bretagne 219, Italie 187, États-Unis 178, Allemagne 144, Espagne 86, Hollande 77, Japon 65, Belgique 62, Pologne 47, Russie 41, Autriche 32, Grèce 31, Yougoslavie 28, Brésil 23, Bulgarie 23, Arménie 21, Danemark 17, Suède 15, Argentine 13, Tchécoslovaquie 13, Afrique 12, Turquie 12, autres pays de l'Europe 46, de l'Amérique 24, de l'Asie 10, Australie 2. Total: 5560 personnes contre 5494 en décembre 1921.

A propos du pourboire. Suivant la «Gazette de Bruxelles», les socialistes exploitaient à Anvers un grand café d'où ils avaient banni le pourboire comme blessant les garçons dans leur dignité. Ceux-ci recevaient 5 fr. par jour et 12% sur les consommations. Les dirigeants de l'entreprise ont rétabli récemment le pourboire, mais sans dimi-

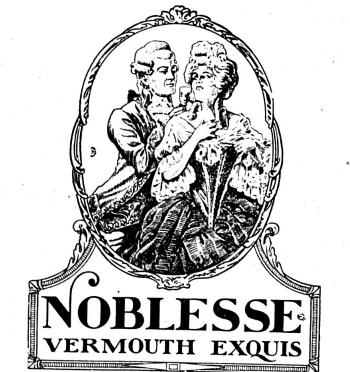
nuer le prix des consommations, de sorte que le 12% prélevé auparavant pour le personnel s'en va maintenant dans la caisse de l'établissement. Les employés ayant protesté, ils ont été lockoutés et remplacés par des membres de l'Union des marins. — Si un «bourgeois» se permettait cela?

Une organisation internationale des classes moyennes. Avant la guerre déjà, il était question de créer une Union internationale des classes moyennes. Mais les hostilités suspendirent de force ces projets et l'Union Suisse des Arts et Métiers, dans sa dernière assemblée à Olten, les a inscrits de nouveau à son programme. A cet effet, elle a constitué une commission composée de MM. Dr. Tschumi, Conseiller national, Président; Kuret, Conseiller national, Vice-Président; Dr. Leimgruber, Secrétaire; Olivier, Commerçant, Caissier; Lüdi, Directeur; Dr. Odinga, Conseiller national, et Oeh, Commerçant (Genève), membres.

Art culinaire. Du 26 mai au 17 juin prochain aura lieu à Lucerne la première exposition d'art culinaire, comprenant aussi une exposition de produits alimentaires et d'installations techniques. Le grand hall des fêtes au bord du lac, édifié pour la fête fédérale de chant, sera affecté à l'exposition. Les travaux préparatoires se poursuivent activement et les grandes lignes du programme de l'exposition ont été établies. La partie avant du hall abritera l'exposition générale et la partie arrière où sera construit un quartier historique de la ville, sera réservée à l'exposition culinaire proprement dite, une exposition de poissons, un aquarium, restaurants et confiseries, pintes payannes, fessinoise, valaisanne et grisonne, une exposition de provisions de voyage et un place pour pièce-niche à laquelle on pense donner l'aspect d'une prairie alpesre. L'exposition sera très intéressante et très instructive.

Tourisme en chambre. Le «Ruy Blas» de Paris racontait il y a peu de temps l'anecdote suivante: «Un Américain arrivait la semaine dernière à Paris. Il descendit dans un hôtel, se rasa et commanda mille cartes-postales-vues de la capitale. Il réquisitionna alors le salon de lecture, vingt-cinq grooms et se mit à écrire. Pendant ce temps, le peloton des pages-boys se desséchait à la tâche à coller sur les cartes postales des lettres de trente centimes. Quand il eut fini de noter ses mille cartes-postales, que les grooms eurent, asséchés, assouffis, collé le millième litre poste sur la millième carte-postale, l'Américain se fit conduire à la gare pour reprendre le train transatlantique, en recommandant bien toutefois de ne pas oublier de mettre ses cartes à la poste. On eût alors la curiosité, assez naturelle en somme, de jeter un coup d'œil sur les fameuses cartes-postales. Toutes, de la première à la dernière, contenaient ces mots: «Je viens de passer ici des heures inoubliables.»

La cascade de Pissevache menacée. La grande et belle cascade que le torrent de Salanfe fait, entre le Tély et le mont Biollen, dans la plaine du Rhône, où il se précipite d'une hauteur de 65 mètres au bas d'une parois nue près de Vernayaz, a tenté bien des artistes et fait le sujet d'innombrables œuvres d'art: gravures, huiles; François Diday, entre autres, en a fait, en 1832, une toile qui figure au Musée d'art et d'histoire de Genève. Les guides du Valais s'en font une gloire. Aussi s'est-on ému de divers côtés, dans le Valais et ailleurs aussi, des suites que pourrait



Ciravegna & Co., Genève

Kochschule Kurhaus Walchwil

Der nächste Kurs findet statt vom **1. Febr. bis 1. April.** Beste Gelegenheit, die einfache u. feine Küche gründlich und selbständig zu erlernen. Familienlehren, Referenzen und Prospekte durch **H. Schwyler, Küchenchef.**



MELFOR

Sie werden staunen was Ihre Gäste sagen

wenn Sie den Salat und Speisen in Zukunft nur noch mit „Melfor“, welcher aus aromatischen Kräuteresenzen mit Honigsaft hergestellt, zubereiten. „Melfor“ ist sehr ausgiebig im Gebrauch und spart das Öl. „Melfor“ ist Magen- und Darmkranken ein erprobtes und der Gewunde lieb. Täglich geben Zeugnisse von ersten Hotels und Restaurants ein, verlangen Sie diese in Prospekt mit einem Gratis-Muster.

Schweiz, Speise-Essig-Fabrik „Melfor“ Aarau.

Baisse de Prix sur les Appareils Kodak

Au moment de vous livrer aux joies du Kodak, voici une bonne nouvelle ! A partir du 1^{er} Juin les prix des Kodaks et Brownies sont notablement diminués.

Nouveaux Prix

Pour les enfants : Brownies (5 modèles) à partir de 14 fr. ;
 Pour les garçons et filles : Brownies Pliants à partir de 60 fr. ;
 Pour jeunes gens et débutants : Kodaks Juniors à partir de 90 fr. ;
 Pour grandes personnes : Kodaks Pliants à partir de 135 fr. ;
 Pour amateurs avertis : Kodaks spéciaux à partir de 255 fr. ;

Et pour tous : Vest Pocket Kodaks à partir de 41 fr.

Il suffit de quelques minutes pour apprendre à se servir d'un Kodak.

Tous les marchands d'articles photographiques se feront un plaisir de vous montrer les appareils qui vous conviennent.

Kodak S. A. 13, Avenue du Tribunal, LAUSANNE

Kursaal Interlaken

sucht für SAISON 1923 folgendes Personal:

1 Gouvernante générale, 1 Bierbottler-Gouvernante, 1 l. Buffetdame, 1 ll. Buffetdame, 1 Haushaltköchin, 1 l. Kaffeeköchin, 1 ll. Kaffeeköchin, 4 Concierges (Halle und Eingangsportale), 1 Promenadenwächter, 1 Programmier, 1 Orchester- und Less-salfteller, 1 S. henk und Kellerbursche, 1 Barmaid, Serviertöchter, Office-mädchen, Küchenmädchen. — Anmeldungen mit Zeugn. abschließen und Lichtbild zu richten bis spätestens 31. Januar 1923 an das Sekretariat der Kurhaus-Gesellschaft A.-G., Kursaal, Interlaken. 2838

Hotel-Direktor

gesucht per März 1923 für grösseres, erstklassiges Etablissement (Sommergeschäft) im Bezirk Oberland. Bewerber muss durchaus erfahrener, selbständiger Hotelfachmann sein, mit dem Reklamewesen vertraut und gute Beziehungen haben. Hotelier mit geschäftstüchtiger Frau bevorzugt. Detaillierte Offerten mit Bild, Zeugnissen und Angabe der Gehaltsansprüche unter Chiffre G. R. 2843 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

AUTOFRIGOR A.G. Zürich

Elektrisch betriebene Kältemaschinen

AUTOFRIGOR

besonders geeignet für:
Hotels und Restaurants

